



Facturation d'avance chaque mois

Par **Bapt69**, le **08/02/2019** à **10:13**

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur et je propose des prestations de services (cours de sport) à des particuliers sous forme de forfaits allant de 3 mois à 1 an. Je souhaite facturer de la manière suivante:

- 1 devis au départ pour l'ensemble de la prestation
- 1 premier paiement le jour de la signature du devis
- 1 paiement chaque début de mois

Le principe serait que le client paie chaque mois d'avance.

Puis-je facturer de cette façon et comment dois-je m'organiser. Faut-il que je mentionne toutes les date d'échéance sur mon devis ou puis je mettre uniquement "paiement chaque début de mois à réception de facture", le paiement étant réaliser avant la prestation, s'agit-il de facture d'acompte ou de facture classique et faut-il que je mentionne sur chaque facture les sommes déjà réglées. Je suis un peu perdu et je trouve pas d'info là-dessus. Je vous remercie d'avance pour votre aide.